



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1451
6 février 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Soixante-troisième session
Genève, 30 mars-1^{er} avril 2009
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DE LA RÉFORME DE LA CEE

Note du secrétariat*

Résumé

Le plan de travail pour la réforme (ci-après dénommé «plan de réforme») de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (E/ECE/1434/Rev.1) prévoit que «[l]ors de sa session de 2009, la Commission procédera à un examen de la réforme de la CEE». L'objectif du présent document est de faciliter les décisions que les États membres seront appelés à prendre à l'issue de cet examen. La structure de ce texte suit donc celle du plan de travail et, pour chaque partie, il est fait état: a) des principaux résultats auxquels ont abouti les réformes; b) des orientations déjà adoptées mais dont l'application doit être consolidée; et c) des nouvelles orientations qui vont dans le sens du plan de réforme et que l'on pourrait envisager d'adopter compte tenu de l'actualité récente et des difficultés importantes apparues dans la région. Il évoque également deux points en suspens que devra examiner la Commission: l'examen de la fréquence de ses sessions et la question de la participation possible de la CEE, en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à la mise en place d'un mécanisme d'alerte rapide. Si la présente note n'a pas pour objet d'examiner les questions de ressources, elle signale cependant certains domaines où il pourrait être nécessaire de prévoir un financement supplémentaire si l'orientation actuelle des activités devait être renforcée ou si de nouvelles orientations devaient être adoptées.

La Commission est invitée à prendre note du présent document et à tenir compte des renseignements qui y figurent pour formuler ses décisions relatives au point de l'ordre du jour pertinent de la session.

* La nécessité de tenir des consultations avec les États membres a retardé la soumission du présent document.

I. GOUVERNANCE

A. La Commission

Principaux résultats

1. Ainsi que le plan de réforme lui en confiait le rôle, la Commission, à sa session de 2007, a formulé des orientations stratégiques pour le Programme de travail de la CEE, notamment sur les thèmes traités au cours des débats de haut niveau. La prochaine session, en 2009, doit aborder la question actuelle de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements. Cette thématique sera reliée aux travaux en cours et potentiels de la CEE sur la question et la Commission continuera ainsi de jouer son rôle d'orientation stratégique dans ce contexte.
2. Le plan de réforme prévoyait aussi que la Commission organise pendant sa session un dialogue de haut niveau sur le développement économique de la région de la CEE. La session de 2009 comportera donc un volet sur ce thème, plus particulièrement la façon dont la CEE peut continuer de promouvoir l'intégration, la croissance et la cohésion économiques dans toute la zone européenne, compte tenu notamment de la crise économique et financière.

Point à examiner

3. Le plan de travail pour la réforme de la CEE prévoit qu'au cours de son examen de la réforme en 2009, la Commission aborde la question de la fréquence de ses sessions. Cependant, dans la mesure où la première session biennale s'est tenue en 2007, au moment du soixantième anniversaire de la Commission, et où la deuxième session biennale n'a pas encore eu lieu, il est sans doute encore trop tôt pour évaluer les effets de la biennialisation de la session. Il est donc proposé de reporter l'examen de ce point à 2011.

B. Le Comité exécutif

Principaux résultats

4. Le Comité exécutif a joué activement son rôle d'organe directeur permanent de la CEE, notamment par les activités suivantes: réunions fréquentes (en moyenne une fois par mois), examen des travaux de tous les comités sectoriels et approbation de leurs programmes de travail, création d'organes subsidiaires et reconduction d'organes existants, examen des questions qui devaient être étudiées ou tranchées pendant la période intersessions.
5. Depuis la dernière session de la Commission, le Comité exécutif a pris un certain nombre d'initiatives. Il a créé le Groupe de travail sur le vieillissement, qu'il a placé pour le moment sous son autorité directe, en attendant de revenir sur la question de savoir si c'est la place qui convient le mieux à cet organe dans la structure intergouvernementale de la CEE. Il a décidé de promouvoir l'intégration des situations spécifiques des hommes et des femmes en demandant à tous les comités sectoriels de déterminer les domaines où il convenait d'intégrer cette dimension dans leurs travaux. Tout récemment, il a examiné en détail les travaux du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et adopté une série de recommandations visant principalement à améliorer

la gouvernance, l'accès à l'information et le renforcement des capacités pour les économies en transition.

6. Au cours des deux dernières années, les méthodes de travail du Comité exécutif ont également évolué. Lorsqu'il y a lieu d'examiner certaines questions plus en détail et que cela n'est pas possible ou réalisable en séance plénière, le Comité exécutif a entrepris de travailler dans le cadre de groupes informels. Le premier de ces groupes est le groupe informel sur les aspects économiques de la parité des sexes, dont la création remonte à 2006; le deuxième est le groupe informel sur la communication et la visibilité, créé en 2007; enfin, le groupe informel sur les questions relatives au Comité du commerce et au CEFAC-ONU a été créé en 2008. Jusqu'à maintenant, la Norvège a présidé le premier groupe et la Belgique les deux autres. Cette méthode de travail a été utile pour donner aux représentants présents au Comité exécutif la possibilité d'approfondir des sujets spécifiques et de préparer comme il se doit les débats à mener et les décisions à prendre en séance plénière.

7. Pour se tenir informé de l'orientation et de l'actualité des travaux des comités sectoriels, le Comité exécutif se réunit avec leurs présidents au moins une fois par an au titre du point de l'ordre du jour pertinent, la réunion se tenant généralement au même moment que la session annuelle de chaque comité. Si les États membres ont pu ainsi mieux prendre conscience et acquérir une meilleure connaissance des travaux sectoriels de la CEE, il reste à rendre ce dialogue plus interactif et plus utile pour toutes les parties.

C. Les comités sectoriels

Principaux résultats

8. Conformément au plan de réforme, tous les comités sectoriels ont présenté au Comité exécutif, pour approbation, leurs propositions concernant l'établissement de nouvelles équipes de spécialistes (parfois aussi appelées groupes de travail, équipes spéciales, etc.), y compris des propositions tendant à reconduire ou à supprimer des équipes existantes. Ce processus permet au Comité exécutif de suivre la dynamique au sein des différents secteurs, et aussi de faire en sorte que les activités de ces organes subsidiaires soient ciblées et assorties de délais précis. Les comités sectoriels ont aussi régulièrement présenté leurs programmes de travail au Comité exécutif pour approbation.

9. Il convient de rappeler que, même si les groupes de travail relevant des comités sectoriels sont considérés comme des organes subsidiaires permanents, leur mandat et la question de leur reconduction doivent être réexaminés tous les cinq ans par le comité sectoriel dont ils relèvent, et les conclusions de l'évaluation doivent être présentées au Comité exécutif. 2007 étant la première année du cycle quinquennal, cet examen devrait avoir lieu courant 2011.

II. LE PROGRAMME DE TRAVAIL

A. Sous-programme sur l'environnement

Principaux résultats

10. Les activités de la CEE dans le domaine de l'environnement ont été de plus en plus axées sur la mise en œuvre des décisions prises par les États membres, plutôt que sur l'élaboration de nouveaux instruments juridiques environnementaux. Ainsi, la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui a eu lieu à Belgrade en octobre 2007, a souligné qu'il

était prioritaire de mieux mettre en œuvre les engagements existants. Des lacunes importantes dans l'application des engagements ont été mentionnées dans tous les rapports d'évaluation présentés à la Conférence et il est apparu clairement que les ministres souhaitaient des effets plus concrets sur le terrain, dans les pays. La réforme en cours du processus «Un environnement pour l'Europe» devrait renforcer cette tendance en mettant davantage l'accent sur des activités axées sur les résultats et orientées vers l'action, grâce notamment à une participation plus forte du secteur privé au processus et à la promotion des multipartenariats.

11. Les travaux concernant les études de performance environnementale et la surveillance et l'évaluation environnementales ont été développés plus avant. En particulier, le Comité des politiques de l'environnement a révisé le mandat du Groupe de travail de la surveillance et l'évaluation de l'environnement de façon à mieux centrer l'attention sur l'assistance aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et aux pays intéressés d'Europe du Sud-Est pour les aider: a) à réaliser des évaluations sur la base d'indicateurs et à promouvoir la surveillance de l'environnement par les entreprises; b) à moderniser et améliorer les réseaux de surveillance et les systèmes d'information; et c) à appliquer les recommandations sur la surveillance et l'évaluation environnementales dans le cadre des études de performance environnementale.

12. La coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été renforcée. Des réunions entre les secrétariats des deux organisations sont organisées régulièrement depuis 2006 pour échanger des renseignements et améliorer la coopération. Le Comité des politiques de l'environnement et son Bureau ont été informés des résultats de ces réunions, et il est actuellement débattu d'une proposition visant à élargir ces réunions à l'ensemble de la CEE et du PNUE selon un ordre du jour préétabli, dans le but de favoriser la coopération intersectorielle.

Orientations à confirmer

13. Comme on l'a vu plus haut, l'accent a été mis sur l'application des normes environnementales et des autres décisions prises par les États membres. Toutefois, les mesures adoptées en ce sens jusqu'à maintenant n'ont pas été suffisantes, notamment en ce qui concerne l'application des conventions relatives à l'environnement. Cela s'explique par une insuffisance de moyens en matière de financement et de capacités humaines et institutionnelles, et par l'insuffisance des incitations dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

14. Des mesures ont aussi été prises conjointement par les responsables des sous-programmes sur l'environnement et les transports, en collaboration avec le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en vue de renforcer les activités menées dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE). À partir d'une analyse approfondie des tendances et d'une évaluation des progrès réalisés dans la région, les ministres et les hauts fonctionnaires, à la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Amsterdam, 22 et 23 janvier 2009), ont formulé une vision commune des moyens de tirer parti des défis de la crise financière actuelle pour mettre en place des politiques des transports soucieuses des questions d'environnement et de santé. Le texte adopté, appelé Déclaration d'Amsterdam, préconise de renforcer le PPE-TSE en tant que cadre et processus international unique en son genre pour les politiques dans ces domaines. Il crée de nouveaux mécanismes d'application en vue d'atteindre les objectifs prioritaires du

programme visant à ce que les transports soient sûrs, efficaces et respectueux de l'environnement et de la santé. À cette fin, les gouvernements se sont engagés à allouer au Programme les ressources financières et/ou en nature nécessaires pour garantir l'application de son projet d'activités et ont prié la CEE et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe de continuer de lui fournir des services de secrétariat. Conformément au mandat et aux nouveaux mécanismes d'application prévus dans la Déclaration d'Amsterdam, des propositions concrètes de projets ont déjà été élaborées, et continueront de l'être; ces propositions seront soumises au Comité directeur pour approbation (Genève, 22 et 23 octobre 2009) et aux gouvernements des pays participants et autres parties prenantes pour financement.

B. Sous-programme sur le transport

Principaux résultats

15. Le Comité des transports intérieurs et le Comité du commerce ont progressé dans le renforcement de leur coopération. Cette coopération a été conçue au moyen d'un document d'orientation élaboré conjointement par les divisions concernées, puis examiné et adopté par les deux Comités en 2008. Il est ainsi prévu d'organiser une demi-journée de conférence sur le commerce et les transports ayant pour thème l'impact de la mondialisation sur les transports, la logistique et le commerce dans le cadre de la session annuelle des deux Comités en février 2009. La conférence devrait apporter une contribution à l'élaboration du rapport de la CEE aux Ministres des transports réunis dans le cadre du Forum international des transports, dont la prochaine réunion au niveau mondial traitera de la mondialisation et des transports.

16. Une date importante dans les travaux sur les liaisons Europe-Asie a été la réunion ministérielle organisée en 2008 sur cette question. Ces travaux seront poursuivis dans le cadre des activités ordinaires du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports et de son organe subsidiaire s'occupant de la question, le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie; ils seront approuvés par le Comité exécutif en avril 2008, et financés en partie par un don de la Fédération de Russie jusqu'en 2011.

17. Autre domaine visé par la réforme, la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR) a été consolidée par des modifications – entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2009 – qui assureront une plus grande transparence financière du fonctionnement du système TIR. Des dispositions détaillées concernant l'audit externe des comptes de l'Union internationale des transports routiers (IRU) relatifs au financement des activités de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR ont été incorporées dans l'Accord CEE-IRU et sont mises en œuvre. Un ensemble complet de modifications a été élaboré, et soumis pour approbation au Comité de gestion de la Convention TIR en vue de définir clairement les responsabilités des principaux acteurs du régime TIR. Enfin, la CEE a commandé une étude qui permettra un examen stratégique du régime TIR, et améliorera la commercialisation du régime TIR ainsi que le développement du projet eTIR visant à informatiser et moderniser le régime TIR. Les principaux acteurs et partenaires – Union européenne, Organisation mondiale des douanes, Banque mondiale, IRU – ont été invités à procéder à un examen collégial des résultats de l'étude.

18. Enfin, comme demandé dans le plan de réforme, des dispositions ont été prises pour stimuler les travaux consacrés au suivi et au renforcement de l'application des principaux instruments juridiques de la CEE relatifs aux transports, en particulier la Convention sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières et les accords sur les infrastructures. À sa session de 2009, le Comité des transports intérieurs examinera un projet de proposition sur des modalités pour le suivi et le renforcement de l'application des principaux autres instruments juridiques de la CEE relatifs aux transports. À ce propos, il est utile de préciser que ces instruments acquièrent de plus en plus une portée mondiale à mesure que le nombre de parties se multiplie. Il faudrait donc envisager des moyens nouveaux en matière de suivi et de renforcement des capacités, qui pourraient être offerts dans le cadre d'une coopération plus étroite avec les autres commissions régionales.

Orientations à confirmer

19. Des progrès significatifs ont été accomplis s'agissant de la prise en compte des aspects environnementaux dans le domaine des transports. En particulier, le Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules, organe subsidiaire du Comité des transports intérieurs, s'attaque au défi de l'atténuation des changements climatiques et envisage un certain nombre de mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique des véhicules. Soutenu par le PNUE et l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement, il s'emploie résolument à élaborer les recommandations ou normes nécessaires sur la qualité des carburants commerciaux.

Nouvelles orientations

20. Les systèmes de transport intelligents ont été définis comme l'un des moyens les plus importants de réduire l'engorgement du trafic, les accidents de la route, la pollution et la consommation de carburant. La Division des transports devrait donc intégrer cette activité dans son programme de travail. Sur la base d'un document d'orientation devant être adopté par le Comité des transports intérieurs, l'objectif serait de faire en sorte que les orientations fournies par tous les groupes de travail soient effectivement mises en pratique et améliorent l'aptitude des pays membres à mettre en place des systèmes de gestion des transports efficaces de cette nature.

21. Il est utile de noter que les innovations techniques ont révolutionné le secteur des transports, et qu'il serait dès lors peut-être indiqué de proposer de nouveaux biens publics – c'est-à-dire des normes ou des instruments juridiques – sur le plan international, en vue notamment de la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des véhicules et de l'introduction de systèmes de transport intelligents. Compte tenu de son expérience, de son pouvoir fédérateur, et de son réseau d'experts et de décideurs, la CEE est particulièrement bien placée pour mener ce travail. Cependant, davantage de ressources seraient nécessaires pour exploiter pleinement ces possibilités de lancement de nouvelles activités normatives liées au réchauffement planétaire, ainsi que pour améliorer le suivi de l'application des instruments juridiques de la CEE dans le domaine des transports et en renforcer la mise en œuvre dans la région de la CEE et au-delà.

C. Sous-programme sur la statistique

Principaux résultats

22. L'examen extérieur des travaux statistiques de la CEE, qui avait été demandé à la suite de la réduction sensible du nombre de séries chronologiques économiques, s'est avéré très bénéfique pour la légitimité de ce travail. En particulier, la base de données économiques est devenue une base de données publique bien documentée et conviviale, qui apporte à l'utilisateur un contenu original en plus de ce que peuvent offrir d'autres organisations internationales. Les ajustements apportés à la base de données et à ses moyens de diffusion ont permis certains gains d'efficacité et les ressources ainsi économisées ont été investies dans d'autres améliorations comme les auteurs de l'évaluation extérieure le recommandaient.

23. En outre, l'infrastructure en place est désormais à la disposition d'autres sous-programmes de la CEE qui produisent des statistiques. En particulier, la Division de statistique a lancé des activités intersectorielles dans les domaines des transports (inclusion de données sur les transports publics dans la base de données publique), du bois (inclusion de données sur le bois dans la base de données publique), et de l'environnement (examen des indicateurs élaborés par le Comité des politiques de l'environnement). Ces activités ont été approuvées par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens.

24. À l'issue de l'examen, il a été préconisé de renforcer les autres catégories d'activité: coordination des activités internationales; travaux méthodologiques devant conduire à la mise au point de nouvelles normes ou de normes révisées; et activités de coopération technique. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens s'est occupé activement de la coordination des travaux statistiques internationaux, en recensant les doubles emplois, les faiblesses et les lacunes dans l'éventail des activités pour l'ensemble des organisations internationales concernées. À la suite des évaluations d'activités menées pour l'ensemble des organisations sur certains thèmes, le secrétariat a été associé plus étroitement aux mesures de suivi décidées par le Bureau, pour un plus grand nombre de questions qu'auparavant.

25. Des travaux méthodologiques sont menés par des groupes de spécialistes dont le mandat, assorti de délais précis, a été approuvé par le Bureau, puis par le Comité exécutif. Le renforcement de ces activités a été supervisé par le Bureau qui fixe le plan d'activités en fonction de la pertinence et de la complémentarité des travaux entre la CEE et les autres organisations internationales s'occupant de statistique. Comme la base de ressources disponible reste la même pour ces activités, il a fallu, pour pouvoir engager des travaux méthodologiques dans de nouveaux domaines tels que les statistiques sur le développement durable et, comme envisagé, les changements climatiques, abandonner d'autres domaines notamment les statistiques sur l'agriculture ou la production du *Statistical Journal*. Cette structure rationnelle permettra de continuer de gérer efficacement les modifications qui seront introduites dans le programme de travail en fonction des demandes futures.

Orientations à confirmer

26. Les activités de coopération technique ont été développées grâce à une augmentation relative des fonds extrabudgétaires et à l'approbation d'un projet de statistique dans le cadre du Compte des Nations Unies pour le développement. Il s'agit d'activités liées aux normes

statistiques de la CEE ou de l'ONU dans des domaines comme les recensements de la population et des logements, la comptabilité nationale, les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les données statistiques ventilées par sexe et les Principes fondamentaux de la statistique officielle. Bien qu'il ait augmenté, le montant des fonds extrabudgétaires reste insuffisant pour satisfaire les demandes d'activités de renforcement des capacités provenant de pays en transition et les demandes de mise en commun de l'expérience et des bonnes pratiques de la CEE adressées à cette dernière par d'autres commissions régionales.

27. Il existe aussi un potentiel et une demande pour que la CEE s'implique davantage dans les processus mondiaux de statistique où elle détient un savoir-faire auquel les autres commissions régionales ou le Siège n'ont pas facilement accès, comme on l'a constaté pour l'évaluation de la violence contre les femmes, l'élaboration de normes en matière d'échange de données et de métadonnées, les indicateurs économiques à court terme et les recommandations pour les recensements de la population et des logements de 2010. Une coopération plus poussée de la Division de statistique du Siège de l'ONU avec la CEE devrait être encouragée afin de mieux exploiter ce savoir-faire de la CEE dans le cadre des travaux à l'échelle mondiale, en prévoyant les fonds nécessaires, le cas échéant.

D. Sous-programme sur la coopération et l'intégration économiques

Principaux résultats

28. La mise en place du sous-programme sur la coopération et l'intégration économiques a été l'un des résultats les plus visibles de la réforme de la CEE. Le Comité de la coopération et de l'intégration économiques, créé en 2006, offre un cadre pour le dialogue sur les politiques, l'échange de bonnes pratiques et l'élaboration de lignes directrices sur les questions recensées dans le plan de travail pour la réforme de la CEE. Conformément au plan de réforme, le Comité a adopté, lors de sa réunion constitutive, un programme de travail s'articulant autour de six domaines thématiques: a) créer un environnement propice au développement de l'innovation et à une compétitivité fondée sur le savoir; b) promouvoir un environnement favorable à l'entreprenariat et au développement de l'entreprise; c) promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace pour le développement de l'innovation; d) favoriser une protection réglementaire efficace des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation; e) promouvoir les meilleures pratiques pour des partenariats public-privé (PPP) efficaces; et f) favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE.

29. Afin de mener à bien ses activités, le Comité a créé trois équipes de spécialistes, sur la propriété intellectuelle, sur l'innovation et les politiques de compétitivité et sur les PPP. Dans les domaines qui ne disposent pas d'une équipe de spécialistes, le dialogue sur les politiques est organisé au moyen d'une série de conférences et de réunions d'experts. En outre, un centre virtuel d'échange d'informations a été conçu, en tant qu'outil moderne pour l'échange d'expériences et le dialogue entre les experts. Le sous-programme a réussi de cette façon à créer un groupe actif de parties prenantes, de partenaires et de réseaux spécialisés dans les États membres de la CEE. En particulier, il a suscité un vif intérêt au sein du secteur privé dans la région la CEE, les entreprises étant ainsi à même de coopérer avec des conseillers et des décideurs gouvernementaux sur toutes les questions pertinentes traitées par le sous-programme sur la coopération et l'intégration économiques.

30. Grâce au travail mené jusqu'à présent, le Comité a approuvé une série de documents d'orientation synthétiques (recueils synoptiques de bonnes pratiques, examens des diverses orientations envisageables, lignes directrices) reprenant les principaux résultats des travaux menés dans les différents domaines d'activité. En outre, une série d'études comparatives sur l'expérience des pays de la CEE, les enseignements qu'ils en retirent et leurs bonnes pratiques paraît sous forme de publications de la CEE.

31. L'expérience acquise dans l'application du programme de travail a révélé des interdépendances et des complémentarités étroites entre certains domaines thématiques du sous-programme. Elle fait apparaître des synergies possibles, consistant à adopter une démarche intégrée, dans le cadre des activités futures concernant les politiques et le renforcement des capacités, pour traiter certaines questions et certains sujets qui intéressent plusieurs domaines thématiques. Une telle démarche est appliquée à bon nombre des activités inscrites dans le programme de travail pour 2009-2010, dont la structure et le contenu traduisent un effort important d'optimisation des activités du Comité.

Orientations à confirmer

32. Le volume des activités de renforcement des capacités et des services de coopération technique destinés aux pays en transition ne cesse de croître, ce type d'activités étant de plus en plus demandé. Qui plus est, suite à l'adoption des documents d'orientation synthétiques mentionnés plus haut, le programme de travail du Comité pour 2009-2010 envisage même de mettre encore davantage l'accent sur les activités de renforcement des capacités et d'autres services de coopération technique dans les pays ou sous-régions demandeurs. Cela étant, l'intensité et la portée des activités de renforcement des capacités et autres services de coopération technique seront tributaires du montant des ressources disponibles au titre du budget ordinaire pour l'exécution de programmes et des ressources extrabudgétaires allouées pour ces activités. En tout état de cause, on prévoit que la plupart des activités de renforcement des capacités, à l'instar des autres types d'activités menées dans le cadre du sous-programme, continueront d'être menées en étroite coopération avec les organisations partenaires présentes dans la région de la CEE.

E. Sous-programme sur l'énergie durable

Principaux résultats

33. Chaque question liée à l'énergie inscrite dans le programme de travail a été intégrée dans une mesure importante dans les travaux du Comité de l'énergie durable et de ses organes subsidiaires, groupes d'experts et projets. En particulier, les aspects environnementaux de la sécurité énergétique ont été placés au cœur des activités du Comité, signe d'une synergie croissante entre les politiques énergétiques durables et la sécurité énergétique. À titre d'exemple, le Comité de l'énergie durable a institué un dialogue intergouvernemental d'experts sur la sécurité énergétique qui figure régulièrement à l'ordre du jour de ses sessions annuelles. Il a aussi lancé deux nouveaux projets extrabudgétaires sur les liens entre les politiques concernant la sécurité énergétique et les politiques énergétiques durables: améliorer l'efficacité énergétique pour la sécurité des approvisionnements énergétiques, et politiques énergétiques durables pour atténuer les risques qui pèsent sur la sécurité énergétique.

34. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, en continuant de renforcer cette approche, le Comité améliorera la qualité de ses travaux sur l'efficacité énergétique, la production non polluante d'électricité, le gaz naturel, le méthane provenant des mines de charbon et les réserves et les ressources énergétiques. Il devrait ainsi pouvoir exploiter les résultats de son dialogue intergouvernemental d'experts de la sécurité énergétique dans le cadre de ses programmes opérationnels et des projets d'assistance technique qu'il mène dans chacun de ces domaines. Cela donnera plus de poids au dialogue d'experts de la sécurité énergétique qui a lieu au cours de ses sessions annuelles, tout en assurant une orientation de plus en plus pertinente aux activités de chaque groupe d'experts ou projet afin de produire les résultats demandés par les États membres.

Orientations à confirmer

35. La coopération entre le Comité de l'énergie durable et le Comité des politiques de l'environnement (efficacité énergétique), le Comité des transports intérieurs (le gaz naturel comme carburant pour les transports) et le Comité du bois (le bois comme source d'énergie) a été renforcée, comme le prévoyait le plan de réforme. Néanmoins, la coopération entre ces comités sectoriels et d'autres comités pourrait être approfondie, notamment en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques.

36. Comme il était aussi demandé, la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie et la Charte de l'énergie a été améliorée, grâce à des activités communes et à la participation de membres d'autres organisations concernées aux activités du Comité de l'énergie durable et réciproquement. Cette coopération pourrait toutefois être encore intensifiée en faisant participer des représentants de ces organisations au dialogue sur la sécurité énergétique lors des sessions annuelles du Comité de l'énergie durable.

F. Sous-programme sur le commerce

Principaux résultats

37. Conformément à la demande formulée dans le plan de réforme de la CEE, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation a organisé une évaluation interne de ses activités dont les résultats ont été présentés au Comité du commerce. Cet examen a permis au Groupe de travail de mieux orienter ses efforts en fonction des besoins actuels des États membres. L'Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité a donc été dissoute. Par ailleurs, le Groupe de travail a révisé son mandat et son programme de travail, sur la base du nouveau projet et du nouvel énoncé de mission dont il est convenu.

38. L'exigence du plan de réforme tendant à concentrer les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la CEE dans le domaine des normes de qualité des produits agricoles au sein de la CEE a permis d'insister davantage sur l'application de ces normes (domaine de compétence de l'OCDE), notamment dans les pays en transition. Des efforts plus importants ont aussi été faits pour se rapprocher des pays extérieurs à la région, notamment ceux qui ont des échanges commerciaux avec les pays de la CEE et/ou participent aux activités de l'OCDE.

Orientations à confirmer

39. Les mesures, citées plus haut, prises en vue de consolider le travail concernant les normes de qualité des produits agricoles, ont mis en relief l'importance de ces normes et le fait qu'elles sont largement utilisées. Elles ont ainsi contribué à ce que les États membres connaissent mieux les normes en question. Il en a résulté une augmentation des demandes d'assistance et de matériel pédagogique. Pour satisfaire ces demandes, un apport supplémentaire de personnel ou de financement extrabudgétaire serait nécessaire. Le transfert d'activités qui avait été demandé n'est pas encore achevé car l'OCDE ne prendra pas de décision avant décembre 2009, lorsque son équipe de travail chargée d'étudier la question aura présenté son rapport. Il est important que les missions à Genève des États membres de la CEE travaillent avec le secrétariat pour veiller à ce que les représentants nationaux pour le Régime de l'OCDE appuient ce transfert.

40. Comme indiqué dans la partie consacrée au sous-programme sur le transport, un processus de coopération a été instauré entre le Comité du commerce et le Comité des transports intérieurs, mais cette coopération, fondée sur le document d'orientation convenu entre les deux parties, doit encore être approfondie pour tirer le meilleur parti des synergies potentielles.

Nouvelles orientations possibles dans le cadre de la réforme

41. Le Comité exécutif procède actuellement à un examen des activités du Comité du commerce où deux options sont étudiées: nouvelle orientation pour ces activités ou suppression du Comité. Le Comité adressera des recommandations initiales au Comité exécutif en février 2009. Le Comité exécutif a aussi procédé à un examen des activités du CEFACT-ONU, à l'issue duquel il a recommandé certaines adaptations visant à améliorer la gouvernance, l'accès à l'information et les activités de renforcement des capacités en faveur des économies en transition.

G. Sous-programme sur le bois

Principaux résultats

42. Le sous-programme a sensiblement accru sa coopération, conformément au plan de réforme, avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. En particulier, comme suite au processus d'examen stratégique et de planification mené par la Section du bois en 2008, l'application du programme de travail intégré CEE/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'inscrit désormais dans le cadre d'une concertation officialisée avec la Conférence ministérielle.

43. Grâce à l'attribution d'un poste supplémentaire, il a été possible de mettre au point un programme cohérent et complet pour répondre aux besoins du secteur forestier régional en matière de politiques et d'institutions, notamment dans les pays en transition. Les moyens d'analyse et de suivi des politiques et des institutions nationales ont donc sensiblement progressé, en apportant une base solide pour les études et le débat sur les politiques dans ce domaine.

44. Les activités intersectorielles ont été développées, notamment pour les sous-programmes sur l'énergie durable, le logement et l'aménagement du territoire, ainsi que l'eau. Cette évolution a été soulignée lors de la Semaine européenne des forêts (Rome, octobre 2008) organisée

conjointement avec différents services de la CEE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Conférence ministérielle et la Commission européenne.

Orientations à confirmer

45. Les pays ont indiqué, dans le cadre de l'examen stratégique, que des fonds extrabudgétaires supplémentaires seraient nécessaires pour les aider à mettre en œuvre une gestion durable des forêts dans toute la région de la CEE.

H. Sous-programme sur le logement, l'aménagement du territoire et la population

Principaux résultats

46. Conformément au plan de réforme, les activités dans le domaine de l'immobilier ont été transférées à ce sous-programme. Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a décidé de créer un groupe consultatif du marché immobilier, rattaché au Groupe de travail de l'administration des biens fonciers dont le Bureau, à sa dernière réunion (tenue à Bergen, Norvège, en avril 2008), a approuvé la composition proposée pour ce groupe consultatif et examiné un projet de programme de travail. Par la suite, ce programme de travail et les activités initiales connexes ont été présentés à la soixante-neuvième session du Comité du logement et de l'aménagement du territoire (Genève, septembre 2008) pour y être adoptés officiellement.

47. L'inclusion du groupe consultatif du marché immobilier dans la structure du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers devrait donner un nouvel élan aux activités du Groupe de travail et donc à celles du Comité, en élargissant la perspective et la portée de leurs activités. Le groupe consultatif s'occupe des questions liées au marché immobilier, ce qui recouvre toute la gamme des biens immobiliers, soit non seulement les terrains, mais aussi les bâtiments; compte tenu également de la nature de son programme de travail, les avis du groupe consultatif intéressent donc aussi tout particulièrement le Comité du logement et de l'aménagement du territoire. Par exemple, un séminaire sur la crise financière et la crise du marché immobilier, où ont été traités aussi bien les aspects liés au logement que les aspects fonciers, a été organisé avec succès par le secrétariat de la CEE et le groupe consultatif (New York, décembre 2008).

48. Conformément au plan de réforme, le Groupe de la population a été intégré dans la structure de ce sous-programme et de la division compétente du secrétariat. Les activités relatives à la population ont ainsi beaucoup bénéficié d'expérience diversifiée de la division en ce qui concerne l'organisation de débats de fond à l'échelle intergouvernementale, notamment à l'occasion de la Conférence ministérielle de 2007 sur le vieillissement (tenue à León, Espagne, en novembre 2007). Les possibilités de nouvelles synergies se sont concrétisées par un débat approfondi sur les liens entre les questions de population et de logement au sein du Comité du logement et de l'aménagement du territoire, ainsi que par l'utilisation de l'expérience des profils de pays sur le logement pour préparer des activités du même type sur le vieillissement.

49. Le Comité exécutif a débattu du programme de travail sur la population en plusieurs occasions, et comme suite à la Conférence de León, un Groupe de travail intergouvernemental sur le vieillissement, qui pour l'instant relève directement du Comité exécutif, a été créé. La coopération avec le Centre européen de recherche en politique sociale en vue de suivre

l'application de la Stratégie régionale de la CEE pour le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement figure au programme du Groupe de travail, afin de continuer l'expérience concluante de la période 2003-2008, pendant laquelle ces activités de suivi ont été financées dans le cadre d'un mémorandum d'accord entre la CEE et l'Autriche.

Orientations à confirmer

50. Vu le succès des activités menées à ce jour par le groupe consultatif du marché immobilier, on envisage de renforcer les aspects liés au marché du programme du Groupe de travail sur l'administration des biens fonciers. En outre, étant donné les liens étroits entre le mandat du groupe consultatif et les questions abordées par le Comité, une coopération plus étroite entre les deux organes est souhaitable. Comme, par ailleurs, le Comité s'intéresse activement aux questions liées à l'efficacité énergétique dans le domaine du logement, le groupe consultatif devrait aussi intervenir sur les questions relatives à la viabilité du marché du logement, les sujets liés à l'efficacité énergétique et la question du rôle du marché dans la promotion de bâtiments sans effet net sur les émissions de dioxyde de carbone.

51. La création du Groupe de travail sur le vieillissement devrait renforcer l'action menée pour aider les États membres à s'adapter au vieillissement de la population, en facilitant par exemple l'échange de bonnes pratiques, le suivi et le renforcement des capacités. La coordination des travaux du Programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations doit être renforcée compte tenu de l'extension de ce programme à un plus grand nombre de pays et de l'importance croissante qu'il revêt comme base de connaissances pour l'élaboration de politiques sur cette question et sur le vieillissement.

III. COOPÉRATION TECHNIQUE

Principaux résultats

52. En 2006, le Comité exécutif a examiné la stratégie de coopération technique de la CEE, que la Commission a approuvée sous sa forme révisée en 2007.

53. La stratégie révisée a mis en conformité avec le contenu du plan de travail pour la réforme de la CEE les principaux objectifs et principes de coopération technique de la CEE. Elle a, par ailleurs, élargi le mandat du Groupe de la coopération technique en y ajoutant les fonctions suivantes: a) appuyer et coordonner le suivi et l'évaluation des activités d'assistance technique; b) promouvoir et faciliter la collecte de fonds; c) appuyer et coordonner les activités multisectorielles ou intersectorielles d'assistance technique qui ont été mises au point au niveau sous-régional; et d) faciliter l'établissement de liens entre les activités de la CEE et les travaux des équipes de pays des Nations Unies. Dans le cadre de la réforme, les activités d'assistance technique sont reliées aux travaux normatifs de la CEE et sont axées sur des secteurs où la CEE dispose de compétences internes et d'un avantage comparatif par rapport à d'autres organisations. Ces activités donnent aussi la priorité aux pays en transition dans le respect de l'équilibre géographique. C'est ainsi que depuis trois ans, près des neuf dixièmes de la coopération technique de la CEE sont allés à des pays en transition, parmi lesquels 18 pays pouvant prétendre à l'aide publique au développement. Une grande partie de ces activités a été menée au niveau sous-régional, en particulier en Asie, au titre du Programme spécial des

Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA), et en Europe du Sud-Est en partenariat avec le Conseil de coordination régional.

54. Les ressources extrabudgétaires ont sensiblement augmenté: en 2008, les donateurs ont apporté 10,1 millions de dollars É.-U. de ressources extrabudgétaires pour financer des activités de coopération technique, soit une augmentation de 19,8 % par rapport à 2005. Toutefois, le nombre de demandes d'assistance technique de la CEE émanant des gouvernements, notamment de ceux des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), s'est lui aussi inscrit en hausse.

55. Fournie à la demande d'un seul pays ou d'un groupe de pays ayant des intérêts ou des problèmes communs, l'assistance technique de la CEE est exclusivement fonction de la demande. Elle est aussi axée sur les résultats, et vise à accroître l'impact sur le développement des activités de coopération technique, tout en recherchant une forte appropriation nationale de la part des pays bénéficiaires grâce à la participation des acteurs nationaux (pouvoirs publics, société civile, secteur privé, universités) à tous les stades de la gestion des projets, de la planification à la mise en œuvre.

56. Conformément au plan de réforme, le Comité exécutif assure la gestion intergouvernementale de la coopération technique de la CEE et approuve tous les projets de coopération technique financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

57. Les fonctions des conseillers régionaux de la CEE ont été délimitées et leurs domaines de compétence (coopération et intégration économiques, environnement, statistique, énergie durable, commerce et transports) clairement définis. Afin de garantir une plus grande synergie entre les activités opérationnelles et normatives, ils ont été placés sous l'autorité des divisions compétentes pour lesdits domaines.

Orientations à confirmer

58. Les aspects à consolider sont l'évaluation biennale des activités de coopération technique prévues par les sous-programmes, ainsi que le suivi des activités de coopération technique et la présentation de rapports à leur sujet. Cependant, pour pouvoir s'acquitter de ces fonctions très importantes, le secrétariat aurait besoin de ressources appropriées, ressources qui sont envisagées mais qui ne sont pas garanties par le plan de réforme.

IV. QUESTIONS INTERSECTORIELLES

Principaux résultats

59. Trois questions intersectorielles figurent dans le plan de réforme: a) les OMD; b) les questions de parité; et c) le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

60. Une base de données sur les OMD a été créée et sera étoffée grâce aux ressources supplémentaires provenant du budget adopté récemment par l'Assemblée générale afin de consolider le pôle développement de l'ONU. Toutefois, la CEE n'offre pas encore, comme le préconise le plan de réforme, un cadre de discussion où toutes les parties prenantes puissent échanger des informations et des données d'expérience et améliorer la coordination de leurs activités concernant les OMD. Une première étape pourrait être franchie en inscrivant les OMD à l'ordre du jour d'une réunion de coordination régionale qui rassemblerait les chefs des bureaux

européens des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. D'après une recommandation du Conseil économique et social, de telles réunions devraient être organisées régulièrement par toutes les commissions régionales dans leur région respective.

61. Une nouvelle impulsion a été donnée à l'intégration d'une perspective fondée sur une analyse comparative entre les sexes dans tous les domaines d'activité de la CEE. En particulier, les spécificités hommes-femmes occupent désormais une place de premier plan dans le sous-programme sur la statistique: développement et mise à jour régulière de la base de données par sexe, conduite de travaux méthodologiques sur les indicateurs de la condition féminine, activités de coopération technique pour l'intégration des spécificités hommes-femmes dans les systèmes statistiques nationaux. Des progrès ont également été faits pour ce qui est de la prise en compte de cette dimension dans les études de performance environnementale et dans les activités ayant trait à l'entrepreneuriat du sous-programme sur la coopération et l'intégration économiques. Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a lui aussi intégré cette dimension dans son programme de travail, et les premières dispositions ont été prises pour appliquer cette démarche aux sous-programmes sur le transport et l'énergie. Par ailleurs, plusieurs activités ont été lancées sur le thème «la parité pour une économie intelligente», parmi lesquelles on citera: un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement, sur l'intégration d'une perspective tenant compte des spécificités hommes-femmes dans les politiques économiques, en vue d'atteindre les OMD dans la région de l'Asie centrale et du Caucase (présentation d'un rapport comportant des recommandations sur les politiques et des indicateurs en matière de condition féminine évaluant les progrès dans le domaine économique); création d'un centre de connaissances concernant les inégalités économiques hommes-femmes sur le site Web de la CEE, apportant des indications pour l'élaboration des politiques; une évaluation de l'environnement économique pour les femmes entrepreneurs en milieu rural et dans les villes, établie en coopération avec l'Organisation internationale du Travail; et une série d'ateliers de renforcement des capacités à l'intention des femmes entrepreneurs, organisés avec le soutien du Gouvernement israélien.

62. Le rôle du secteur privé a également été renforcé dans la plupart des domaines d'activité de la CEE. À titre d'exemple, le Comité des transports intérieurs et le secrétariat, non seulement poursuivent résolument leurs efforts visant à associer le secteur privé et les ONG aux activités techniques, mais étudient également les possibilités d'obtenir des financements supplémentaires pour de nouvelles activités. Un exemple récent est l'octroi par les chambres de commerce grecques d'un soutien financier supplémentaire pour la Conférence de la CEE sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays (Le Pirée, septembre 2008). Dans le cadre du sous-programme sur le commerce, il y a toujours eu une participation très active du secteur privé aux activités sur la facilitation du commerce et le commerce électronique et un certain nombre d'activités dans les domaines des normes de qualité des produits agricoles et de la coopération en matière de réglementation sont organisées avec la participation de représentants du secteur privé. Le sous-programme Coopération et intégration économiques est lui aussi parvenu à susciter un intérêt considérable auprès des entreprises de la région de la CEE, qui se manifeste notamment par une participation à des débats de fond lors des réunions du Comité de la coopération et de l'intégration économiques, par des contributions financières volontaires à certaines des activités de renforcement des capacités organisées dans le domaine de la propriété intellectuelle, et par un soutien en nature à l'élaboration de modules de formation pour la pochette d'information concernant la manière d'établir des partenariats public-privé. Dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21», un groupe financier européen a créé le Fonds européen pour les énergies

propres, l'un des fonds les plus importants en Europe pour le financement des techniques énergétiques écologiquement rationnelles.

Nouvelle orientation possible

63. Une nouvelle orientation majeure de caractère intersectoriel, dans le cadre de la réforme, consisterait à intégrer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces changements dans tous les domaines d'activité pertinents de la CEE. Disposant de nombreux interlocuteurs dans les domaines de l'environnement, des transports, de l'énergie durable, du logement, du bois et de la statistique, et menant de plus en plus d'activités à l'échelle mondiale dans la plupart de ces domaines, la CEE peut aider sensiblement à répondre aux enjeux de l'évolution du climat, dans la région de la CEE et au-delà. Il est prévu que la réunion de haut niveau sur le changement climatique organisée à la session de la Commission fournisse des orientations de travail spécifiques pour le programme de travail à cet égard.

V. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS

Principaux résultats

64. Depuis l'adoption de ce volet prioritaire de la réforme, les relations avec la Commission européenne se sont intensifiées. Le climat politique général des relations entre la CEE et la Commission s'est sensiblement amélioré à la faveur de réunions de haut niveau entre le Secrétaire exécutif et le Président de la Commission, les Commissaires chargés de divers secteurs (énergie, transports, fiscalité et douanes, entreprise et industrie) et les Commissaires chargés des politiques extérieures (élargissement, relations de voisinage). Cette évolution a été suivie de réunions de travail, notamment sur la coopération sur les questions liées à l'eau en Asie centrale et sur le projet relatif à la biomasse. En outre, une liste des synergies possibles entre les domaines prioritaires de politique extérieure de l'Union européenne et les domaines de compétence et d'activité de la CEE a été établie, et propose des orientations pour le développement de la coopération.

65. Dans le même esprit, la CEE a intensifié sa coopération avec des groupements sous-régionaux et des initiatives sous-régionales, leur apportant une contribution technique de plus en plus reconnue à l'heure actuelle.

66. Le SPECA, que réalisent conjointement la CEE et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), a été renforcé par la réforme de ce programme adoptée en 2005. Le Conseil d'administration créé récemment fournit une orientation stratégique au programme. Les forums économiques du SPECA – organisés dans le cadre des réunions du Conseil d'administration – sont désormais un lieu de débat stratégique sur les principaux enjeux de la coopération régionale. Le nombre de groupes de travail s'occupant de projets est passé de deux à six (eau et énergie, transports et franchissement des frontières, commerce, statistiques, développement fondé sur les connaissances et inégalités hommes-femmes et économie). Les programmes de travail du SPECA comportent désormais un nombre bien plus élevé de projets, qui attirent des fonds extrabudgétaires plus importants. La coopération avec des organisations et institutions partenaires – dont l'Union européenne, la Communauté économique eurasiennne (EurAsEc) et le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale – s'est développée également.

67. Aussi bien les travaux de la CEE liés à la Convention sur l'eau, que le soutien apporté à la stratégie du SPECA intitulée «Renforcement de la coopération pour une utilisation rationnelle et efficace de l'eau et des ressources énergétiques en Asie centrale», ou que le succès de ses projets sur le terrain, ont contribué à faire de la Commission un acteur efficace et reconnu de la promotion de la coopération régionale en Asie centrale dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières. Ce rôle a été reconnu par l'Union européenne dans le volet sur l'eau et l'énergie de sa stratégie pour l'Asie centrale, où la CEE est mentionnée comme un partenaire d'exécution. La CEE a coorganisé avec le Gouvernement allemand deux conférences de haut niveau sur la gestion de l'eau à l'échelle régionale, où un programme de 10 millions d'euros a été lancé dans le cadre du processus de Berlin sur l'eau; la CEE a été invitée à diriger l'exécution d'un élément important de ce programme, qui porte sur le renforcement des institutions et la réforme juridique. La CEE prend aussi une part active au projet d'évaluation des risques pour le développement en Asie centrale animé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en examinant les défis résultant de la crise qui touche en 2008-2009 les domaines interdépendants de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation.

68. La CEE s'emploie depuis longtemps à faciliter la coopération régionale et sous-régionale en Europe du Sud-Est et a apporté une contribution décisive à l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est à la fin des années 90. Elle a également contribué à divers projets du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Depuis la constitution du Conseil de coopération régionale (CCR) à sa réunion de Sofia en février 2008, la CEE collabore avec cette nouvelle organisation; elle a identifié les domaines suivants pour des activités communes: énergie, statistiques, parité entre hommes et femmes, PPP et commerce.

69. À l'heure actuelle, la CEE, dans le cadre de son projet «Efficacité énergétique 21», en collaboration avec le CCR, le Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau, la Fondation européenne pour le développement durable des régions, le Réseau des associations des autorités locales d'Europe du Sud-Est et d'autres partenaires, travaille à l'élaboration d'un projet régional pour les pays de l'Europe du Sud-Est. Le projet devrait aboutir à un ensemble de projets d'investissement dans des techniques rentables d'efficacité énergétique susceptibles de mobiliser des financements du secteur commercial et d'autres ressources publiques et privées. Les investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique inscrits dans le projet pourraient permettre aux municipalités, aux hôpitaux et aux réseaux de chauffage urbain de réaliser des économies durables. Les collectivités locales pourraient quant à elles disposer de systèmes d'éclairage public, améliorés donc plus sûrs et contribuant à une meilleure sécurité des personnes.

70. Un autre exemple de partenariat avec d'autres organisations concerne la participation de la CEE à l'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC), de concert avec l'OSCE, le PNUE, le PNUD, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et les centres régionaux pour l'environnement. La CEE a également participé au groupe interinstitutions qui fournit une assistance technique sur les questions commerciales en Albanie, pays pilote dans le cadre du processus «Une ONU».

71. En mai 2007, la CEE, conjointement avec la CESAP et le secrétariat du Comité d'intégration de l'EurAsEC, a signé un mémorandum ayant pour objectif de promouvoir une coopération efficace pour l'appui à la réalisation des OMD et à la mise en œuvre des activités du SPECA. En outre, la CEE et l'Assemblée interparlementaire de l'EurAsEC ont signé en 2007 un

accord de coopération visant à harmoniser les projets de textes législatifs élaborés dans le cadre de l'Assemblée interparlementaire avec les instruments juridiques pertinents de la CEE. Cette coopération a débouché sur une législation nationale type concernant la sécurité des barrages en Asie centrale.

72. Lors d'une réunion des chefs de gouvernement des pays de la CEI (Minsk, mai 2008) à laquelle le Secrétaire exécutif de la CEE a participé, la CEI a examiné une stratégie économique portant sur un certain nombre de domaines qui correspondent aux secteurs prioritaires de l'action de la CEE. Par la suite, la CEE a fourni une contribution substantielle pour l'approfondissement et la mise au point définitive de la stratégie.

73. La coopération s'est également intensifiée avec les autres commissions régionales, à la suite d'une retraite-séminaire qui a réuni les cinq secrétaires exécutifs à Turin (Italie), et dans le cadre de la conception et de l'exécution de projets relevant du Compte pour le développement que plusieurs commissions régionales ont entrepris conjointement.

Disposition du plan de réforme qui n'a pas été appliquée

74. Nonobstant la demande formulée à cet égard dans le plan de travail pour la réforme de la CEE, la question de la participation de la CEE à l'élaboration d'un dispositif d'alerte rapide en coopération avec l'OSCE n'a pas été examinée jusqu'à présent par le Comité exécutif.

VI. GESTION

Principaux résultats

75. Le Bureau du Secrétaire exécutif donne effet aux orientations indiquées dans le plan de réforme dans le cadre de ses activités. En particulier, avec l'appui des divisions organiques concernées, il a livré les contributions demandées par le Siège au titre du suivi régional des engagements multilatéraux par l'Assemblée générale, par le Conseil économique et social et lors des conférences mondiales et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies. Il s'agissait notamment de fournir des analyses et des perspectives régionales comme contributions à des documents d'appui et d'organiser des réunions et des manifestations préparatoires. En 2008, par exemple, la CEE a contribué au processus préparatoire de la Conférence internationale de suivi de Doha sur le financement du développement en organisant un séminaire d'experts d'organisations régionales européennes partenaires qui a débouché sur un document contenant des conclusions sur les consultations régionales. La perspective régionale européenne a également été présentée lors de la Conférence de Doha. La CEE continue de coopérer avec le Conseil économique et social pour réaliser des évaluations régionales sur les questions de développement devant servir à des études de l'ONU sur les questions économiques et sociales à l'échelle mondiale et apporter une contribution aux réunions du Conseil sur la coopération régionale.

76. Le Bureau du Secrétaire exécutif a aussi soutenu les activités intersectorielles, notamment en ce qui concerne les OMD et les changements climatiques. Les activités relatives au suivi et à la mise en œuvre des engagements contractés dans le cadre de l'OSCE dans les domaines économique et environnemental ont été menées sous la conduite du Secrétaire exécutif.

77. Conformément au plan de réforme, le mécanisme de planification, de contrôle et d'évaluation des programmes au sein de la CEE a été sensiblement renforcé, notamment en lançant en 2007 des évaluations biennales de tous les sous-programmes de la CEE pour l'exercice biennal 2008-2009. Ces évaluations devraient avoir un effet sur la manière dont les comités gèrent leurs programmes de travail, et permettre à ces derniers d'évaluer leurs propres résultats au niveau des groupes d'activités, d'en tirer des enseignements et de formuler les conclusions qui s'imposent. Ce renforcement résulte principalement de la mise en place du Groupe de la planification, du contrôle et de l'évaluation et de la création d'un poste supplémentaire, conformément au plan de réforme, dans le domaine de la planification, du contrôle et de l'évaluation.

78. Les évaluations biennales sont reliées autant que possible aux autres activités de planification et d'évaluation des programmes, notamment au processus préparatoire du cadre stratégique, qui sert de base pour planifier les réalisations escomptées dans le contexte des évaluations biennales. Le guide des évaluations biennales approuvé par le Comité exécutif aborde la question des indicateurs dits «en aval», en insistant sur l'importance de mesurer l'impact des activités de la CEE à un niveau aussi proche du terrain que possible.

79. Afin de garantir la cohérence et de faire en sorte que les sous-programmes utilisent une même approche de la planification et de la conduite des évaluations biennales, le Groupe de la planification, du contrôle et de l'évaluation a mené une campagne de sensibilisation et de partage des connaissances auprès des principales parties prenantes. Outre la définition de la méthodologie et des procédures applicables, consignée dans le «Guide concernant les évaluations biennales des résultats au titre des sous-programmes par les comités sectoriels de la CEE», le Groupe a élaboré un plan d'action pour aider à la mise en œuvre des évaluations biennales.

80. Le secrétariat a fourni au Comité exécutif des informations sur la répartition des ressources entre les sous-programmes lors de l'examen des descriptifs de programme, au moment de l'élaboration du projet de budget-programme à soumettre au Siège pour les exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011. Il l'a aussi tenu régulièrement informé des nouvelles ressources extrabudgétaires obtenues par le secrétariat, y compris en lui présentant de nouveaux projets extrabudgétaires pour approbation.

Mesures à envisager

81. À l'avenir, les principaux résultats des premières évaluations biennales au sein des comités sectoriels et les enseignements qui s'en dégagent pourraient être portés à l'attention du Comité exécutif.

VII. COMMUNICATION

Principaux résultats

82. On a progressé dans ce domaine en médiatisant des manifestations importantes comme le sixième anniversaire de la Commission, la première Semaine mondiale des Nations Unies sur la sécurité routière et l'Année internationale de la pomme de terre. Des efforts ont été faits pour veiller à ce que la presse soit pleinement informée des activités de la CEE, notamment en

publiant des communiqués de presse et en organisant des conférences de presse et des réunions d'information ponctuelles. Des travaux ont aussi été engagés pour améliorer l'harmonisation, la visibilité et les possibilités d'utilisation du site Web de la CEE, que l'on considère être l'outil de communication central de la Commission. Ces travaux ont été entrepris en coopération avec le groupe informel du Comité exécutif sur l'amélioration de la visibilité et de la communication. Une étude sur les possibilités d'utilisation du site Web de la CEE a été réalisée par un consultant externe et bon nombre de ses principales recommandations ont déjà été suivies d'effet ou sont en cours d'application. Une étude interne approfondie sur les possibilités d'harmonisation du site Web entre les programmes et l'amélioration de la navigation pour l'utilisateur a été menée et les recommandations qui ne sont pas tributaires d'un système de gestion de contenu Web sont en cours d'application. La lettre d'information hebdomadaire de la CEE, *UNECE Weekly*, continue de fournir un résumé de l'actualité, et sa diffusion augmente en raison d'une demande croissante.

Orientations à confirmer

83. Du fait des ressources insuffisantes en personnel (un seul poste d'administrateur étant affecté à l'information et à la communication), il reste cependant beaucoup à faire dans ce domaine, notamment afin d'harmoniser le site Web et d'en améliorer la convivialité, tâche qui nécessite un système de gestion de contenu Web pour être menée à bien, et afin de mieux définir et promouvoir l'image institutionnelle de la CEE, conformément au plan de réforme.
